



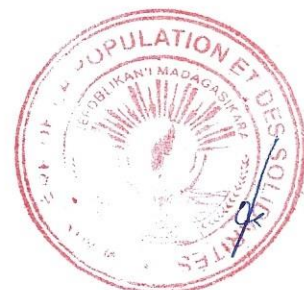
MINISTÈRE DE LA POPULATION ET DES SOLIDARITÉS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES SOLIDARITÉS

**UNITE DE COORDINATION DU PROJET FSR
COMPOSANTE 3 - VOLET COMMUNICATION**

**TERMES DE REFERENCE
POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT(E) FORMATEUR
EN REALISATION ET PRODUCTION VIDEO/AUDIO**



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet filets de sécurité et de résilience - PFSR, le volet communication au sein du Ministère de la Population et des Solidarités MPS a été doté de matériels adéquats. Il a donc été planifié, des renforcements de capacités pour la prise en main et la manipulation des outils, notamment les appareils photos pour des prises de vue vidéo. L'équipe du volet communication sera dans la capacité de produire en interne des vidéos de capitalisation et de sensibilisation.

Ainsi, une session de renforcement de capacité en montage vidéo est prévue. Pour cela, la Direction Générale des Solidarités, à travers le volet communication, lance ces termes de références pour le recrutement d'un(e) « Consultant(e) Formateur en Réalisation audio-visuelle ».

2. OBJECTIFS

Le MPS, à travers l'équipe communication souhaite que son personnel central soit en mesure de :

- Prendre des vidéos de qualité professionnelle pour illustrer les différents aspects de la protection sociale ;
- Réaliser des reportages lors d'évènements liés à la protection sociale ;
- Transférer les compétences acquises aux responsables de communication des Directions régionales.

3. OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Maîtriser les concepts de base et intermédiaire du montage vidéo ;
- Apprendre à utiliser un logiciel de montage professionnel ;
- Développer des compétences en narration visuelle et montage audio ;
- Acquérir des connaissances sur la post production ;
- Réaliser des projets vidéo.

4. PROFIL DU CONSULTANT(E) FORMATEUR EN PRISE DE VUE PHOTO

Le/la Consultant(e) Formateur en Montage vidéo doit avoir les qualifications suivantes :

- **Expérience professionnelle :**
 - une expérience professionnelle d'au moins 5 années et en tant que vidéaste-monteur professionnel : **OBLIGATOIRE** ;
 - Expérience concrète en tant que monteur vidéo dans des environnements professionnels (télévision, cinéma, publicité, création de contenu numérique, etc.) ;
 - Réalisations et projets significatifs dans le domaine du montage vidéo ;
 - Sens artistique et vision créative.
- **Compétences techniques :**



- Maîtriser les différentes techniques de prise de vue vidéo, y compris la lumière, la composition, l'exposition, la profondeur de champ, etc ;
 - Expert dans l'utilisation de logiciels professionnels tels qu'Adobe Premiere Pro, Final Cut Pro, DaVinci Resolve ;
 - Connaissance des outils de montage, des effets spéciaux, de l'animation graphique, et du traitement audio ;
 - Compréhension des principes fondamentaux du montage vidéo, tels que la continuité, le rythme, et la structure narrative : **OBLIGATOIRE** ;
 - Capacité à appliquer des techniques avancées, comme l'étalonnage des couleurs, les effets spéciaux, et le montage ;
 - Compétence en correction des couleurs, mixage audio, ajout de sous-titres, et création de génériques ;
 - Expérience avec les formats de fichiers, les codecs, et les standards de diffusion ;
 - Connaissance des tendances actuelles du montage vidéo et de la post-production ;
 - Compréhension des évolutions technologiques et des nouveaux outils disponibles sur le marché.
- **Connaissance des matériels :**
Familiarité avec les caméras et les enregistreurs audio. Avoir une excellente connaissance du matériel photographique (appareils photo, objectifs, accessoires : **OBLIGATOIRE** ;
 - **Compétences andragogiques :**
Capacité à encourager la créativité et l'innovation chez les participants. Possède une solide compétence andragogique et être capable de transmettre ses connaissances de manière claire, concise et engageante. Sens artistique et vision créative pour guider les projets des participants ;
 - **Adaptabilité :**
Être capable de s'adapter aux différents niveaux des participants et de répondre à leurs besoins individuels : **OBLIGATOIRE** ;
 - **Sensibilité aux enjeux sociaux :**
Avoir une bonne compréhension des enjeux de la protection sociale et être capable de les retranscrire à travers ses photographies.

5. CONTENU DE LA FORMATION

La formation doit couvrir les thématiques suivantes :

Module 1 : Introduction au montage vidéo (Jour 1)

- Présentation des concepts de base (plan, séquence, timeline)
- Types de vidéos et formats courants
- Introduction aux logiciels de montage (Aperçu de Premiere Pro, Final Cut Pro, DaVinci Resolve)

Module 2 : Théorie du montage vidéo (Jours 2-3)

- Histoire et évolution du montage vidéo
- Règles de montage (continuité, rythme, transitions)



- Techniques de narration visuelle (structuration d'un récit, création d'une atmosphère)
- Analyse de scènes de films célèbres

Module 3 : Prise en main des outils (Jours 4-5)

- Interface utilisateur des logiciels de montage
- Importation et gestion des fichiers (médias, audio, graphiques)
- Techniques de montage de base (découpe, assemblage, transitions)
- Introduction aux titres et sous-titres

Module 4 : Techniques avancées (Jour 6)

- Effets spéciaux et animation
- Montage audio (ajout de musique, voix off, bruitages)
- Colorimétrie et étalonnage (correction des couleurs, looks créatifs)

Module 5 : Pratique et projets (Jours 7-8)

- Réalisation de projets pratiques individuels ou en groupe
- Séance de critique et feedback
- Préparation à la diffusion (exportation, compression, formats de sortie)

6. DOCUMENTS REQUIS

- Lettre de manifestation d'intérêt ;
- CV détaillé ;
- Note méthodologique ;
- Filmographie : 10 films réalisés (lien ou sur clés USB).

7. NOTE ADDITIVE

Les documents et informations utilisés dans le cadre de cette mission sont les propriétés de projet et du Ministère de la Population et de la Solidarité et ne peuvent être divulgués ou partagés à d'autres entités sans le consentement écrit du Ministère.

Les documents et informations partagés au(x) consultants/les ONG/bureaux d'études/etc. ne

peuvent être utilisés à des fins autres que dans le cadre de cette mission.

Les consultants/les ONG/bureaux d'études/etc. ne se livreront pas, de façon directe ou indirecte, à

des activités économiques ou professionnelles qui pourraient être en conflit avec les activités

accomplies au titre de son contrat avec le Ministère.

Toutes fraudes, malversations, corruptions de consultants/les ONG/bureaux d'études/etc



Entraîneront une rupture de contrat avec consultants/les ONG/bureaux d'études/etc.
Si un consultants/les ONG/bureaux d'études/etc. a un lien direct/indirect avec un
personnel de Ministère, il a l'obligation de signaler cela dès la remise de son offre.

Antananarivo le 29 Septembre 2024



HANJOVAKO Christian